long rectorat, il donna, lui aussi, procuration, le 26 février 1735, pour résigner entre les mains du Souverain Pontife en faveur du prêtre Joseph Bourdat, non toutefois sans stipuler l'intention de se réserver une pension de 700 livres sur le bénéfice. Mais, trop tôt pour l'efficacité de cet acte, il mourut, à l'âge de 66 ans et sept mois, le 6 mars 1735, et fut inhumé, le 8, au nord et auprès de la croix du cimetière, non loin de la tombe de ses parents, ainsi que le prescrivait une clause de son testament, dressé le 2 du même mois et comprenant plusieurs legs en faveur de son église paroissiale. Le catalogue des recteurs de Languidic montre qu'il avait eu, en 1708, des velléités d'abandonner Noyal-Muzillac pour cette paroisse.

1735-1768. R. Pierre Jouin, prêtre du diocèse de Nantes, pourvu en Cour de Rome, le 17 août 1735, prit possession le 31 octobre. Sans avoir sans doute assez mûrement réfléchi, il donna, le 31 juillet 1765, procuration pour résigner entre les mains du Pape en faveur de Jean-Charles Le Pavec, futur recteur de Saint-Patern, avec réserve d'une pension de 800 livres. Il révoqua, en effet, cette procuration, le 17 août suivant. Mais, le 3 octobre 1768, il en donna une nouvelle en faveur d'un de ses parents, cette fois, et sans oublier ladite pension.

1768-1818. † Jacques Jouin, curé de Brains dans le diocèse de Nantes, pourvu en Cour de Rome, le 24 octobre 1768, prit possession le 24 avril de l'année suivante. On ignore ce qu'il devint pendant la Révolution; mais on sait que, revenu à Noyal-Muzillac et maintenu, après le Concordat, à la tête de sa paroisse, il prêta, le 15 octobre 1802, serment entre les mains du préfet. Il eut encore de longues années à vivre puisqu'il ne mourut que le 2 novembre 1818.

NOYALO (1).

Du territoire de Vannes et à collation libre jusqu'au milieu du xve siècle, cette petite paroisse, ainsi que celle de Treffléan, fut, en vertu d'une bulle du 14 décembre 1459, annexée, en 1462, à la psallette que le Souverain Pontife Pie II venait de rétablir dans la cathédrale de Vannes. A partir de cette dernière date, qui vit se produire, par la

(1) Formes anciennes : *Manoir du Pont-Noyallo*, 1464 (Cordeliers de Vannes). — *Noealo*, 1497 (Archives du château de Kerfily).

disparition du dernier recteur, une vacance attendue depuis trois ans, le chapitre de la cathédrale, administrateur de la psallette, perçut ici la dîme à la 10e gerbe, présenta le vicaire perpétuel et lui fournit sa portion congrue, tantôt en argent, tantôt en lui abandonnant, d'accord avec lui, une partie des gros fruits du bénéfice. Plus tard, ce corps trouva le moyen de simplifier toutes ces conditions : d'un côté, il cessa de présenter des titulaires et fit desservir la paroisse par des curés amovibles et, par suite, de facile composition ; d'autre part, il céda l'administration de la psallette au sous-chantre de la cathédrale. C'est à ce titre que ce dernier donna, en 1608 et 1612, la ferme du temporel du bénéfice, moyennant 400 livres par an, la première fois, et 350 livres, la seconde, mais avec charge au preneur de faire desservir la paroisse, c'est-à-dire de fournir son traitement au curé nommé par le chapitre pour exercer les fonctions curiales.

Ces façons de traiter un bénéfice à charge d'âmes n'étaient pas sans préjudice pour les paroissiens et sans offrir quelques inconvénients pour le chapitre et même pour l'évêque. Sous ce dernier rapport, les choses se passèrent bien au gré des intéressés, pendant au moins les trois quarts d'un siècle à partir de 1550 environ et peut-être beaucoup plus tôt ; mais, en 1629, Yves Rodot, prêtre du diocèse et, sans doute, à la recherche d'un bénéfice, crut trouver, dans cette condition anormale et anti-canonique, un moyen facile de satisfaire ses désirs. Il adressa au Saint-Siège une supplique, pour demander la paroisse de Noyalo qu'il représenta comme vacante depuis *plus d'un an*. Il aurait pu la dire vacante de temps immémorial, puisque la collection des registres d'insinuations ecclésiastiques, remontant au milieu du XVIe siècle, ne renferme aucune provision pour Noyalo, et que les registres de la paroisse, dont le premier est de 1601, prouvent nettement la non-existence de titulaire à partir de cette date jusqu'en 1629, état de choses qui se perpétua, comme nous le verrons bientôt et comme le montrent les mêmes documents, jusqu'au dernier quart du XVIIe siècle. Du reste, pour les besoins de sa cause, Rodot n'avait pas à faire cet historique, ni à représenter toute la durée de la vacance ; il se contenta d'alléguer une raison suffisante. Elle parut telle à la Cour de Rome, puisque, le 16 octobre 1629, il vit exaucer sa supplique et lui délivrer des provisions. Mais tout n'était pas fini. Muni de cette pièce, Rodot devait la présenter au *visa* de l'évêque qui avait le droit d'en vérifier l'authenticité. Cette attestation lui fut refusée. Il la sollicita et l'obtint du Métropolitain, l'archevêque de Tours. Que se passa-t-il ensuite ? je l'ignore ; ce qui est certain, c'est que l'infortuné Rodot ne dut point prendre possession du benéfice de Noyalo et qu'il n'y exerça aucune fonction curiale, puisque son nom ne figure aucune fois sur les registres de la paroisse. Son malheur fournit un exemple salutaire ; car, pendant plus d'un demi-siècle, personne ne se présenta pour marcher sur ses traces.

Un autre motif plus considérable devait mettre fin à cette situation. Peu rétribués, d'une part, et, de l'autre, sans assurance de lendemain, les curés députés ici par le chapitre ne s'attachaient pas plus aux paroissiens que ceux-ci ne comptaient sur leur longue présence au milieu d'eux, sachant bien, les uns et les autres, que les premiers n'étaient à Noyalo que des oiseaux sur la branche, prêts à voler vers d'autres positions meilleures, dès qu'elles se présenteraient. Il était grand le préjudice qui en résultait pour l'intérêt des âmes. Louis Casset de Vautorte, évêque de Vannes, finit par le comprendre. Aussi, malgré les résistances du chapitre, conféra-t-il, le 18 mars 1683, la paroisse de Noyalo au prêtre Julien Guyot, qui la desservait depuis plusieurs années, comme curé délégué par ce corps. Après avoir protesté contre le fait accompli, les chanoines, assurés d'ailleurs de perdre leur cause, firent une transaction avec l'évêque : ils lui présentèrent le même Julien Guyot, auquel le prélat délivra de nouvelles provisions. La difficulté se trouva ainsi tournée et la solution qu'elle reçut, dans cette rencontre, servit de règle pour l'avenir.

L'absence de titulaire, le principal intéressé à sa conservation, causa la ruine du presbytère qui existait encore en 1462 et dont, en 1690, on voyait les derniers débris formant un amas informe de pierres, dans une prairie située au midi du bourg, non loin des salines, et portant le nom de *Prat er presbytœre*. Après le rétablissement des vicaires perpétuels, le chapitre, qui jouissait de cet immeuble, le leur abandonna, comme c'était leur droit. Mais, au début, ces nouveaux titulaires furent sans maison presbytérale ; car, dans l'intérêt de la caisse capitulaire, on se garda bien de songer à la réédification de l'ancienne. Heureusement, il y avait à Noyalo une chapellenie du Raquaire dont dépendaient une maison et un jardin, placés sur les confins du bourg et sur le chemin de ce bourg à Surzur. Le tout était en mauvais état et ne s'affermait plus que 19 livres par an. Or, les charges du bénéfice étant d'une messe par semaine, cette dotation insuffisante le fit abandonner. Présentateur de cette chapellenie, le chapitre trouvait son avantage dans cet abandon, car les revenus tournaient à son profit. Plus tard, ce petit bénéfice lui fournit le moyen économique de procurer au presbytère un vicaire perpétuel, en présentant la paroisse et cette chapellenie au même titulaire. Rebâtie par le chapelain et vicaire perpétuel Henri Jeanno (1689-1715), cette maison, qui garda néanmoins son nom de *maison de la chapellenie*, servit toujours de logement à ses successeurs dans le bénéfice paroissial de Noyalo. Elle menaçait ruine, en 1790, lorsque, avec son jardin, elle fut mise à la disposition de la nation. Quelques années après, la vente du tout produisit à la caisse de l'État la somme de 2,200 francs. Le 28 février 1826, moyennant 3,900 francs, la commune de Noyalo racheta, des héritiers du premier acquéreur, ces deux immeubles, qui, avec le *Prat er presbytœre*, ont été restitués à leur ancienne destination et donnés en jouissance au recteur.

Pendant de longues années, le vicaire perpétuel de Noyalo ne reçut du chapitre que 300 livres pour sa portion congrue. Il avait bien, en outre, quelques petites novales ; mais elles ne l'empêchèrent point de profiter des circonstances, pour déclarer, le 18 janvier 1769, qu'il abandonnait ces dîmes au patron ou gros décimateur, et optait pour la pension annuelle de 500 livres.

Placée sous le vocable de sainte Brigitte, l'église paroissiale, refaite à neuf en deux fois, a, au dernier remaniement, perdu son ancienne titulaire, à laquelle s'est trouvée substituée sainte Anne, sans motif probablement, mais assurément contre le droit. La première entreprise embrassa le transsept, le chœur et la sacristie, ce qui nécessita une bénédiction donnée à l'édifice, le 18 mars 1819, et justifie la date de 1818, portée par le pignon du transsept sud, à côté d'un cadran solaire en ardoise de 1756. La seconde opération comprit la nef et la tour, et donna lieu, le 26 juillet 1857, à une nouvelle bénédiction, accompagnée du rétablissement du chemin de la croix, et aussi du changement de titulaire de l'église (1).

Par ailleurs, la paroisse ne renfermait qu'une seule chapelle, celle de Notre-Dame-de-Recouvrance, auprès du presbytère actuel, entre les chemins de Sarzeau et de Surzur. Bénite le 20 mars 1670, elle venait d'être bâtie ou réédifiée aux frais d'Yvonne Thomas, veuve de Jean Morice et paroissienne de Noyalo. J'ignore si elle fut précédée d'une autre ; mais je sais que l'édifice de 1670 vient de disparaître et ne sera probablement point remplacé.

Outre son rectorat ou son vicariat perpétuel, Noyalo possédait quatre bénéfices secondaires.

C'était d'abord la chapellenie de l'Isle, ainsi nommée du village autour duquel sa dotation se trouvait groupée. Fondée, le 27 avril 1599, par Jean Morice, habitant de ce village, elle se desservait d'une messe chaque vendredi au maître-autel de l'église paroissiale. Son temporel se composait, en partie, d'une parcelle de terre, située dans le grand champ de Cambèse, entre les villages de l'Isle et de Bourgerel, et vendue par la nation, le 23 novembre 1791, pour la modique somme de 350 livres.

C'était ensuite la chapellenie du Raquaire ou du Raquer, déjà mentionnée et dont la fondation est inconnue. Probablement antérieure au XVIIe siècle, elle se desservait d'une messe chaque samedi dans l'église

(1) L'ancienne tour renfermait deux cloches. La seconde s'étant brisée, on la fit refondre et augmenter jusqu'à lui faire atteindre le poids de 302 livres et la rendre supérieure à la première. Payée des deniers de l'église et de la chapelle de Notre-Dame-de-Recouvrance, et placée sous la protection de la sainte Vierge et de saint Vincent, dont elle portait les noms, elle fut bénite le 23 juillet 1769. A la date du 27 août 1816, on trouve encore une bénédiction de deux cloches pour cette église ; la grande reçut le nom de Julien, et la petite, celui de Marc. Le 22 juillet de l'année suivante, M. Le Gal, supérieur du Grand-Séminaire et vicaire général de Vannes, érigea, dans l'église de Noyalo, les confréries du Rosaire et du Scapulaire.

paroissiale. Il a été dit, plus haut, que le service s'en trouvait suspendu, à la fin de ce siècle. En visite canonique à Saint-Avé, l'archidiacre apprit que, depuis fort longtemps, ce bénéfice ne se présentait même plus et se trouvait sans titulaire. C'est pourquoi, le 15 septembre 1676, il prescrivit à Julien Guyot, curé de Noyalo, d'en faire le service. On sait le reste.

La chapellenie de Notre-Dame-de-Recouvrance fut fondée, le 17 juillet 1671, par la susdite Yvonne Thomas et Nicolas Morice, son fils, et augmentée, le 15 mai de l'année suivante, par les trois autres enfants de la fondatrice qui, en abandonnant la collation à l'Ordinaire, en réserva la présentation à elle-même, durant sa vie, et, après son décès, à l'aîné de ses descendants. Ses charges consistaient en messes, célébrées dans la chapelle de Notre-Dame-de-Recouvrance, le premier lundi de chaque mois, aux trois jours des Rogations — la procession se rendant à cette chapelle, — à la fête de saint Joseph du 19 mars, à celles de la Visitation de la Vierge (2 juillet), de sainte Thérèse (15 octobre), et de saint Joachim (20 mars). La dotation se composait des deux prairies nommées *Le Prat poullen* et *Le Closigo,* qui, mises à la disposition de la nation par une loi de confiscation, furent vendues, le 16 novembre 1791, pour la somme de 726 livres seulement. Dans l'acte de fondation, Yvonne Thomas avait fait insérer plusieurs autres clauses, en vertu desquelles 1° un tronc à trois clés devait être placé dans ladite chapelle pour recueillir les offrandes destinées à son entretien, moins le tiers revenant au vicaire perpétuel ; ces trois clés devaient se distribuer entre le chapelain, le patron et le procureur de la fabrique de l'église paroissiale ; mais, à cause de son tiers aux susdites oblations, ce tronc ne pouvait s'ouvrir qu'en présence du vicaire perpétuel ; 2° la famille des fondateurs avait droit d'inhumation dans cette chapelle ; les étrangers pouvaient cependant aussi y être enterrés, mais moyennant 60 sols par tombe ouverte, à payer au procureur et à employer exclusivement à l'entretien de l'édifice ; 3° à défaut de chapelain ou de service, les Carmes déchaussés de Vannes auraient droit d'enlever de cette chapelle les vases, les ornements sacrés, etc., de desservir le bénéfice dans leur couvent, sur le Port, et de jouir des revenus de sa dotation ; cette dernière clause fut inutile, car le cas ne se présenta jamais.

Il y avait enfin la chapellenie de Saint-Sébastien, dont la fondation, les charges et les autres conditions me sont inconnues. Je la trouve mentionnée, pour la première fois, à l'occasion de sa résignation, à la date de 1779, et je sais que son temporel consistait en une maison, avec jardin au couchant, située au bourg et donnant du nord sur chemin de Noyalo à Guernevé, et, aussi, en différentes parcelles de terre, d'une contenance totale de quatre à cinq journaux, disséminées dans le bourg et ses environs. Le tout fut vendu, moyennant 1435 livres, le 28 mai 1791, au profit de la caisse de l'État.

Vicaires perpétuels de Noyalo (1).

1683-1685. † Julien Guyot, curé du chapitre ici au moins depuis 1671, pourvu par l'évêque, le 18 mars 1683, prit possession le 27 ; mais, à cause de son droit de recteur-primitif dont il était pourtant déchu canoniquement pour ce cas, le chapitre protesta contre ces provisions. Pour le bien de la paix et, sans doute aussi, pour ne point prolonger une vacance qui n'avait que beaucoup trop duré, l'Ordinaire admit les prétentions des chanoines, à la condition, toutefois, que ceux-ci lui présenteraient immédiatement l'ecclésiastique sur lequel était tombé son choix et qu'ils ne pouvaient avoir aucun motif de repousser, attendu qu'il était déjà leur délégué dans cette paroisse. En conséquence de cet accord, le chapitre le présenta, le 22 du même mois, et, pour la forme sans doute, eut l'air, le 28, de sommer l'évêque d'avoir à lui délivrer de nouvelles provisions, ce qui eut lieu le 1er avril et permit à Guyot de reprendre définitivement possession le 12 suivant. N'ayant point de presbytère et ne trouvant probablement pas de logement convenable dans le bourg, il habitait le village de Bourgerel, où il mourut, à l'âge de 45 ans, le 7 septembre 1685. Le lendemain, il fut inhumé dans son église paroissiale.

1685-1688. † Vincent Le Gallic, né et prêtre à Noyalo, présenté par le chapitre, pourvu par l'évêque, mourut, à l'âge de 31 ans, le 16 décembre 1688, et fut enterré, le 18, dans l'église (2).

1689-1714. R. Henri Jeanno, originaire de Landévant et curé de Languidic, présenté par le chapitre, le 21 janvier 1689, et pourvu, le 22, par Pierre de Châlons, vicaire capitulaire, prit possession, le 23, à l'église paroissiale et au Prat er presbitære. Il fit rebâtir la vieille maison de la chapellenie du Raquer, qui servit ensuite de presbytère

(1) Les recteurs antérieurs à l'annexion de la paroisse à la Psallette et les anciens vicaires perpétuels me restent complètement inconnus. J'aurais pu, à partir de 1601, dresser une longue liste des curés qui, délégués par le chapitre et autorisés par l'Ordinaire, ont desservi Noyalo, pendant les trois premiers quarts du XVIIe siècle ; mais, d'une part, ç'eut été contrevenir à la règle que je me suis prescrite de donner seulement les catalogues des titulaires des bénéfices paroissiaux, recteurs ou vicaires perpétuels, et, d'autre part, nommer des ecclésiastiques qui, en général, ne firent que passer ici, n'y faisant que la plus courte station possible.

(2) On remarquera, dans la suite du catalogue, la brièveté de la vie des titulaires de Noyalo.

aux vicaires perpétuels. Le 25 mai 1714, il résigna entre les mains du chapitre, pour devenir recteur de Plaudren.

1714. R. François Le Marouil, natif de Plescop et prêtre à Surzur, pourvu, le 25 mai 1714, par l'Ordinaire, sur la présentation du chapitre, prit possession le 29 et administra la paroisse pendant une partie du mois suivant. Comme le susdit Jeanno regrettait Noyalo, en vertu d'un accord déguisant une permutation, Le Marouil résigna, le 22 juin, entre les mains des chanoines, pour aller remplacer son prédécesseur à Plaudren.

1714-1715. † Henri Jeanno, présenté une seconde fois par le chapitre, reçut d'un des vicaires généraux de l'évêque de nouvelles provisions datées du 23 juin, et reprit possession le 25. Décédé le 28 juin 1715, dans la nouvelle maison de la chapellenie du Raquer, il fut inhumé le lendemain, dans l'église paroissiale et du côté de l'évangile. Dans la sacristie de Noyalo, on voit encore maintenant un don venant de lui : c'est une boîte, en plomb et en forme de châsse, destinée à renfermer les burettes des Saintes huiles et sur laquelle se lit cette inscription : H. I. R. (Henri Jeanno Recteur) et, au-dessous, la date de 1696.

1715-1720. † Jean Baudrual, curé de Theix et, depuis 1663, titulaire de la chapellenie de l'Isle, en Noyalo, se vit présenter par le chapitre et pourvoir par l'évêque, le 8 juillet 1715, de cette paroisse dont il prit possession le 11 du même mois. Mort aussi dans la maison de la chapellenie du Raquer, le 1er août 1720, il fut enterré le 3, dans le cimetière.

1720-1729. † Jacques Estoré, né et prêtre à Saint-Jean-Brévelay, pourvu par Augustin de Langle, vicaire général, le 10 août 1720, sur la présentation du chapitre, prit possession le 11 du même mois. Atteint d'une maladie qu'il présumait bien devoir être mortelle, il résigna, au commencement de 1729, son bénéfice entre les mains des chanoines ; mais ceux-ci, pour ne point ajouter à sa tristesse la douleur d'un déménagement estimé inutile, différèrent la présentation de son successeur. Ils eurent raison ; car, à l'âge de 37 ans, il décéda, le 12 mai de cette année, aussi dans la maison du Raquer, et fut inhumé, le lendemain, dans le cimetière.

1729-1731. † Sébastien Guého, originaire du Gorvello, trève de Sulniac, pourvu par l'évêque, le 20 mai 1729, sur la présentation du chapitre et la vacance par résignation du précédent, prit possession le lendemain. Il ne fit aussi que passer

à Noyalo; car il mourut, à l'âge de 52 ans, dans la même maison, le 5 août 1731, et fut enterré, le 6, dans le cimetière, entre la croix et l'église.

1731-1741. R. Olivier La Cornière, de Pontivy et recteur de Plougoumelen, présenté par le chapitre et pourvu par l'Ordinaire, le 19 septembre 1731, prit possession le 23. Déjà muni de ses provisions pour la paroisse voisine de Surzur, il résigna, en février 1741, entre les mains des chanoines.

1741-1753. † Marc Perrodo, originaire du village de l'Isle et curé de Noyalo, pourvu par l'évêque, le 17 février 1741, sur la présentation du chapitre, prit possession le 19. Décédé à l'âge de 46 ans, le 12 mars 1753, il fut enterré, le 14, au cimetière. Sur la pierre tombale en granit, qui le recouvrait et qui, déplacée, sert maintenant de degré pour monter au chœur, on lit encore l'inscription suivante : *Cigit le corps de Marc Perrodo, recteur de Noyalo, décédé* (le 12 mars) *1753. Req. in pace.*

1753-1767. R. Pierre Le Joubioux, de Sarzeau, présenté par le chapitre et pourvu, le 30 mars 1753, par un des vicaires généraux de l'évêque de Vannes, prit possession le 2 avril. Déjà recteur de Belz, il résigna, au mois de novembre 1767, le vicariat perpétuel de Noyalo entre les mains des chanoines.

1767-1773. † Jean-Nicolas Le Brun, de Questembert, pourvu par l'Ordinaire, le 5 novembre 1767, sur la présention du chapitre, prit possession le 13. Novaliste et portionnaire jusque-là, à raison de 300 livres par an, fournis par le chapitre, il déclara, le 18 janvier 1769, abandonner ces dîmes et opter pour la pension annuelle de 500 livres. Décédé, à l'âge de 42 ans, le 18 février 1773, il fut enterré le lendemain, dans le cimetière.

1773-1779. R. Pierre Tanguy, originaire de Plougoumelen et curé de la trève de Locmaria, en Grand-Champ, présenté par le chapitre, dut se voir conférer ce bénéfice par l'Ordinaire, en février ou mars 1773, sans qu'on puisse préciser davantage la date de ses provisions qui ne figurent pas, non plus que sa prise de possession, dans les registres des insinuations ecclésiastiques. Déjà pourvu du rectorat de Nostang, il résigna Noyalo, le 10 mai 1779, entre les mains des chanoines.

1779-1814. † Joseph Eon, originaire du village de Kerenbon, en Berric, et curé de Surzur, pourvu par l'évêque, le 10 mai 1779, sur la présentation du chapitre, prit possession le 1er juillet. Ayant refusé de prêter le serment prescrit par la Constitution

civile du clergé, il dut, comme beaucoup d'autres, quitter son troupeau et même sa patrie. Le registre des sépultures de Noyalo montre, à la date du 14 août 1792, la dernière signature officielle donnée par lui, avant son départ. Le 13 du mois suivant, *alias* le 27 décembre 1792, la jeune municipalité de Noyalo reçut sa déclaration de vouloir se déporter en Espagne et lui délivra un passe-port pour ce royaume hospitalier. J'ignore dans quel quartier de ce pays il se fixa; mais je sais qu'il s'y livra à l'horticulture et acquit, dans cet art, pendant son exil, des connaissances dont il sut tirer parti, à son retour. En 1799, il reparut à Noyalo et habita la tenue qu'il possédait au bourg, avant de s'éloigner, et qui, confisquée comme bien d'émigré ou de prêtre réfractaire, avait été, le 5 décembre 1794, vendue, au profit de la caisse nationale, moyennant la somme de 6,450 fr., à Joachim Eon, son parent et, comme lui, dudit village de Kerenbon. Fut-il obligé de reprendre, une seconde fois, le chemin de l'exil, ou se tint-il caché à Noyalo et dans les environs? C'est ce qu'on ne peut dire; car il n'y a qu'une foi médiocre à ajouter au contenu d'une lettre écrite, le 23 octobre 1801, par le maire de Noyalo au préfet de Vannes, pour certifier à ce premier magistrat du département que la commune désire vivement le retour de son ancien recteur, et lui demander un passe-port l'autorisant à revenir et que le suppliant lui fera parvenir en Espagne, afin que son voyage se fasse sans danger. Sans qu'on sache l'issue de cette démarche, il est constant que Joseph Eon revint à la tête de sa paroisse et prêta serment entre les mains du préfet, le 17 octobre 1802, ainsi que l'exigeait le récent Concordat. Infirme et gardant néanmoins son titre de recteur, il se retira, tout à la fin de sa vie, au grand séminaire de Vannes, où il mourut, âgé de 80 ans, le 26 juillet 1814. Son corps fut transporté à Noyalo et inhumé, le 27, dans le cimetière, où se voit encore sa tombe en granit et portant l'inscription suivante : *Cigit M. Joh Eon, recteur de Noyalo, mort le 26 juillet 1814.* En mourant, il légua au susdit séminaire des valeurs assez considérables dont les revenus doivent être consacrés à l'éducation de pauvres étudiants et surtout des membres de sa famille qui entreprennent de faire leurs humanités (1).

---

(1) Renseignements fournis par des membres de la famille de ce vénérable recteur, dont un petit-neveu possède encore la susdite tenue du bourg de Noyalo.

Pendant presque toute la durée de la tourmente révolutionnaire et en l'absence du recteur, la paroisse de Noyalo eut la bonne fortune de posséder un prêtre fidèle. C'était le Révérend Père Pierre Le Gallic, né au village de Cléguer et baptisé à l'église paroissiale, le 26 juillet 1751, sous le nom de Jean. Récollet du couvent de Pontivy, il se trouve au Port-Louis, en 1791, lorsque, le 4 avril de cette année, l'assemblée